

Compte – rendu CCAS – CA du mardi 11 décembre 2018



Présents : Didier Geslin, Anne Canaud, Anne Fréhel, Sylvie Sauvignon, Claudette Palluaud, Jocelyne Marie, Brigitte Maindron, Catherine Fillon, Michelle Gloux, Christian Vignaud, Lucien Texier, Bernard Brunet, Alain Bouvet.

Secrétaire de séance : Anne Canaud

Invité : Frédéric Gloria

Approbation du compte rendu du CA du jeudi 27 septembre 2018 : approuvé à l'unanimité des présents (11)

20h10 : arrivée de M Alain Bouvet et Mme Catherine Fillon

Projet de délibérations

- 2018 – 01/12 : Budget 2018 - Décision modificative

Monsieur le Président informe les membres du CCAS, qu'afin de répondre à la demande d'admission en non-valeur du Trésorier Principal dressé sur l'état des créances irrécouvrables, Il convient d'élaborer une décision modificative sur le budget annexe du CLSH.

Chapitre	Article	Montant
67	673	- 3 000,00
68	6817	+ 3 000,00

Monsieur Brunet s'interroge sur le suivi des impayés. Monsieur le Président explique qu'il est parfois difficile d'obtenir les informations des services concernés de la trésorerie principale. Il y aura dorénavant un suivi qui sera assuré par la collectivité par le service de la comptabilité. Cela permettra de repérer et d'interpeller les familles qui auraient de fort retard de paiement. Le cas échéant certaines situations seront abordées en conseil d'administration, conformément au règlement intérieur de l'ALSH, afin de déterminer la continuité ou non des accueils des enfants.

Abstention	Contre	Pour
		13

• 2018 – 02/12 : InterCCAS, ABS jeunesse, adhésion au groupement de commande

La commune d'Esnandes a été saisie par courrier en date du 16 novembre de l'InterCCAS de l'Agglomération de la Rochelle, d'une proposition d'adhésion à un groupement de commande pour la réalisation d'une Analyse des Besoins Sociaux accès sur la Jeunesse et étendue à l'ensemble du territoire de l'agglomération. En effet, la ville de La Rochelle a lancé en 2017 une vaste étude afin de comprendre les besoins des jeunes « à La Rochelle ». Les deux premières phases de cette étude ont permis d'établir un diagnostic de la jeunesse à La Rochelle et de mettre en évidence 5 sujets de préoccupations des jeunes :

- Le décrochage scolaire et l'abandon des études
- L'accès à l'offre et aux pratiques culturelles
- L'orientation, l'accès aux informations
- Les problèmes de mobilité
- L'accompagnement des projets

En parallèle, le CCAS de La Rochelle a lancé une étude mettant en évidence 2 points importants :

- Le sentiment qu'ont les jeunes de ne pas « être entendus », de ne pas avoir de réponses adaptées aux questions et besoins exprimés
- Une politique jeunesse difficilement lisible, avec une absence de culture de travail en commun des acteurs.

Enfin, l'InterCCAS, regroupant les 28 CCAS de l'agglomération de la Rochelle, via la plénière du 4 octobre 2018 et la présentation en conférence des maires le 16 novembre 2018, a souhaité que les questions de la jeunesse soient étudiées sur la globalité du territoire et fasse ainsi l'objet d'une nouvelle étude pouvant s'apparenter à une extension des études déjà réalisés sur la ville centre.

Pour cela le Conseil d'Administration du CCAS d'Esnandes est appelé à se prononcer sur l'adhésion au groupement de commande (auquel est annexé le cahier des charges de la consultation) pour l'analyse des besoins sociaux- volet jeunesse, joint en annexe de la présente délibération.

Par cette adhésion, l'assemblée doit se prononcer sur le fait que :

- La ville de Périgny est nommée coordonnatrice,
- Cette dernière porte la charge financière de la consultation et de l'étude, charge à elle, également, de solliciter toutes les subventions ou participations possibles à cette étude, et de refacturer aux adhérents du groupement, chacun au prorata de leur population, la part leur revenant déduction faite de tous les financements reçus,
- Le Copil de l'InterCCAS assure la bonne conduite de cette étude et organise la restitution de l'étude à l'ensemble des membres du groupement,

Monsieur Le Président demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette question. Le conseil d'administration du CCAS après en avoir délibéré,

- Autorise le Président ou son représentant légal à signer le groupement de commande annexé à la présente délibération ;
- Accepte que la ville de Périgny soit désignée coordonnateur du groupement ;
- Dit que la participation financière à la réalisation de cette étude sera inscrite au budget 2019 ;

Monsieur le Président est chargé(e) de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime,
- Monsieur le Maire de Périgny,
- L'InterCCAS de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle sis 3 rue du Château – BP 79 – 17181 PERIGNY Cedex,
- Monsieur au receveur municipal, et insérée au recueil des actes administratifs du CCAS.

Abstention	Contre	Pour
		13

Aide alimentaire : renouvellements

Monsieur SS, ne souhaite plus bénéficier de l'aide alimentaire. Il remercie le CCAS et l'ensemble des bénévoles pour les distributions.

Bénéficiaire	Part enfant(s)	Part adulte(s)	Revenu fiscal	Revenus		Charges	
M TD Luc		1	1	RSA	484,82	Loyer – eau	500,00
				AL	253,00	Électricité	37,91
						Assurance habitation	10,00
						Téléphone	20,00
				Total	737,82	Total	567,91
				Revenus – charges = 169,91		dettes électricité : 75,82	
Avis du CCAS : Favorable à l'unanimité							

Aide alimentaire : nouvelle demande

Bénéficiaire	Part enfant(s)	Part adulte(s)	Revenu fiscal	Revenus		Charges	
Mme P R		1	15108	Retraite	1387,00	Eau	15,00
						Électricité	124,27
						Assurances	50,00
						Assurance vie	50,00
						Mutuelle	113,79
						Taxe foncière	74,00
						Crédits divers rénovation logement	537,19
						Prêt bancaire	96,29
						Téléphone	20,00
				Total	1 387,00	Total	1080,54
				Revenus – charges = 306,46		Dettes : 8800 € (Caution sur logement dégradé)	
Avis du CCAS : Défavorable (11) – abstention (02)							

Aide alimentaire : planning de la distribution

Madame la Vice-Présidente Anne Canaud, et M Lucien Texier informe le Conseil d'Administration que l'Association Intercommunale d'Entraide (AIE) ne bénéficiera plus, au 1^{er} février, du local qui est mis à sa disposition sur Saint-Xandre.

Actuellement ce local est assez grand et permet un stockage des différents équipements nécessaires aux distributions. Pour faciliter la recherche d'un nouveau local, l'association envisage de modifier ses fonctionnements. Ainsi les distributions pourraient se dérouler les mercredis, ce qui éviterait le stockage des denrées.

Monsieur le Président précise que les maires des communes concernées se rencontreront le lundi 17 décembre afin d'évoquer la situation et d'y apporter, si possible des réponses. La commune de Nieul Sur Mer a peut-être un local disponible mais cela demande confirmation. Le Conseil d'Administration sera informé, mais dans l'attente il convient d'établir un planning de distribution uniquement pour le mois de janvier 2019

Jeudi 17 janvier 2019	C VIGNAUD
Jeudi 31 janvier 2019	C VIGNAUD

Bilan repas des aînés

Nombre de participants : 60

Il y a des retours positifs sur le menu (cuisine Jean Jean), l'animation (tween-musette) ainsi que le gâteau de M Turcot

		2017	2018
Dépenses	Repas	1278,00	1224,00
	Boulangerie	200,83	204,75
	Boissons	119,72	83,95
	Animation	351,00	643,12
	Nappe et fleurs	128,74	78,00
	TOTAL	2078,29	2233,82
Recettes	TOTAL	161,00	138,00
Reste à charge		1917,29	2095,82

Bilan repas de la distribution des chocolats

	2017	2018
Dépenses	2254,70	2314,81

Il est de nouveau constaté des problèmes avec la liste des bénéficiaires et donc avec le fichier population. Cela a pour conséquences des situations qui peuvent être gênantes ou désagréables lors de la distribution et des commandes de chocolats qui ne correspondent pas à la réalité (331 ballotins commandés pour 270 distribués). Il serait souhaitable que pour l'année 2019, ce problème soit enfin réglé.

Questions diverses

Monsieur Christian Vignaud aborde le sujet de la solidarité avec les communes de l'Aude, suite aux violentes intempéries du 15 octobre dernier. Monsieur le Président répond que des besoins nouveaux ou non satisfaits apparaîtront, sans doute, après les premiers dons et les interventions des assurances. Cette question sera donc portée à l'ordre du jour du prochain CA.

Pour rappel le goûter de Noël des Brises Marines se déroulera le mardi 18 décembre à 15h30. Il conviendra d'informer la structure des présences éventuelles.

Veille sociale

Monsieur BD : Monsieur le Président informe le conseil d'administration qu'il a assisté à une réunion organisée par la DDTM, dans le cadre de l'habitat indigne en présence de Madame la Sous-Préfète de Saintes. Il est proposé de prendre un nouvel arrêté de péril imminent et que lors de la venue de l'expert les organismes concernés (DDTM, ADIL, UDAF ...) se déplaceront. Monsieur le Président rappelle la particularité de cette situation et les difficultés du dossier liées à la personnalité de Monsieur BD. Qu'il ne prendra pas le risque de mettre les agents en danger dans l'éventualité de repréailles de la part de monsieur BD. Il conviendrait de réaliser les travaux tels que prévus et inscrits au budget de la commune. Il faudra contacter l'UDAF afin de savoir où en est la question du déplacement du compteur électrique, pour lequel monsieur BD a signé un devis. Enfin il convient d'obtenir rapidement une réponse de l'entreprise afin de savoir la faisabilité de réaliser les travaux de déconstruction en deux fois.

